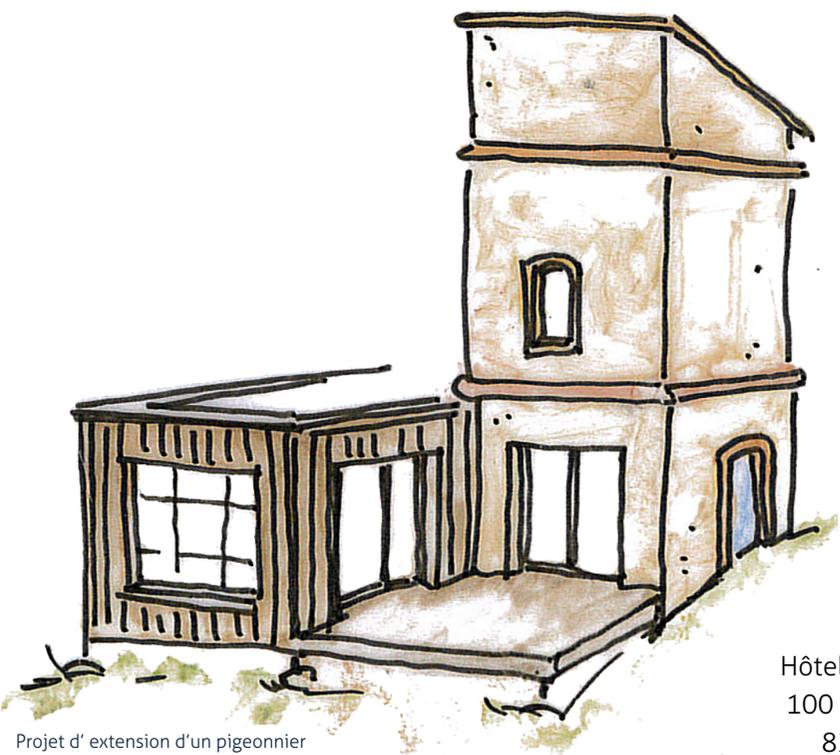


Quand intervenons-nous ?

- À la demande des particuliers et des professionnels, reçus sur rendez-vous dans les locaux du CAUE, ou en permanences délocalisées (voir feuillet de présentation des rendez-vous conseils)
- À la demande des collectivités,
- À la demande des établissements scolaires via l'enseignant,
- A la demande des partenaires institutionnels.



Projet d'extension d'un pigeonnier

Hôtel du département
100 Bd Hubert Guoze
82000 Montauban

Tel. 05 63 03 80 88
caue82@ledepartement82.fr

www.les-caue-occitanie.fr

Le CAUE 82

Promouvoir la qualité
architecturale



© CAUE 82



Quelles sont nos missions ?

Le CAUE a 4 axes d'interventions : le **conseil**, la **sensibilisation**, l'**information** et la **pédagogie**.

■ Le CONSEIL

- **ASSISTANCE AUX PARTICULIERS** pour toute personne qui désire consulter l'avis d'un architecte, d'un paysagiste, d'un conseiller EIE. À partir des informations transmises (photos, plans, croquis, budget, devis, ...), le CAUE et l'EIE proposent des conseils personnalisés, dans le but de favoriser une meilleure prise en compte de la qualité architecturale et des spécificités du bâti existant, du contexte paysager et réglementaire, de l'amélioration énergétique de l'habitat et des aides financières et techniques mobilisables. Les usagers bénéficient d'un regard expert sur leur projet, dont ils restent les seuls décisionnaires.

- **ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS** locales et publiques, pour les projets à court, moyen et long terme, et, sur toutes les problématiques touchant à l'amélioration du territoire : patrimoine, espaces et équipements publics, réhabilitation et extension urbaine, paysage, ...

Qui sommes-nous ?

Le CAUE est une association loi 1901 à vocation de service public, née de la Loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977. Le CAUE du Tarn-et-Garonne est créé en 1981. Le CAUE a pour objectif de promouvoir la qualité du cadre de vie du territoire départemental. Il apporte une expertise et des conseils sur les projets d'ARCHITECTURE, d'URBANISME et de PAYSAGES, à la demande des habitants et des collectivités locales.

- **La SENSIBILISATION** destinée au grand public et aux collectivités, sous forme de conférences, de publications, d'expositions, de balades, de soirées thématiques, ...
- **L'INFORMATION**, avec la rédaction de fiches conseils consultables sur le site internet, sur tous les sujets touchant à l'architecture (procédés et systèmes constructifs, matériaux, vulgarisation de textes de loi, procédures, etc.) et avec la mise à disposition d'un centre de ressources constitué d'ouvrages, documents, fonds photographiques, fiches thématiques et revues spécialisées.
- **La PÉDAGOGIE**, il s'agit de sensibilisation à destination des jeunes publics. Sur sollicitation des enseignants, une architecte se rend dans les établissements et anime des ateliers (lecture de paysages, de bâtiments, ville de demain, ...), qui se concrétisent par la création de maquettes.

Pour quels types d'interventions ?

Le CAUE intervient à toutes les échelles, de la parcelle au grand territoire, en matière de :

- **Projets d'architecture** : rénovation, extension, démolition, agencement intérieur, construction neuve, ...
- **Projets d'urbanisme** : aménagement de l'espace public en milieu urbain et rural, lotissement, document d'urbanisme, ...
- **Projet de protection et de valorisation** du paysage et des sites patrimoniaux, chartes paysagères, ...
- **Animations, formations, ...**

Auprès de quels PUBLICS ?

- Les **particuliers**,
- Les **professionnels** de la construction,
- Les **collectivités** et leurs groupements,
- Le **jeune public** (scolaire et péri et extra-scolaire).

